

Année de la Formation/Domaine/Mention : M1/ DEG / Droit des Libertés Parcours-type : Droit et histoire des droits de l'Homme Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : Martial MATHIEU, Serge SLAMA Responsable de l'Année : Martial MATHIEU, Serge SLAMA										Code Diplôme : ABMDLI1 Code VDI : 131 Code Etape : ABM1HJ Code VET : 211	Date approbation Composante : 12/06/2025 Date approbation/présentation CFVU : 24/06/2025 N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formations Continue Présentiel										
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N° RNCP : 38205 N° Bloc :	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	VET porteuse (si cours mut.)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Contrôle des Connaissances et Compétences						Nombre d'heures						
									1ère session			Session de seconde chance			CM	TD	CM/TD	TP			
SEMESTRE 1																					
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Unité 1 - Matières fondamentales Histoire de la protection internationale et européenne des droits de l'Homme				O	12	12	Ecrit et/ou Oral	40%	E	60%	oui	40%	E/O	60%	32	13,5			
		Protection internationale et européennes des droits de l'homme	M1/DT INTERNATIONAL/CINI M1/DT INTERNATIONAL/SICD L3/ DROIT LANGUES/ DAPI	DHDH ABM1HJ 211				6	Ecrit et/ou Oral	40%	E	60%	oui	40%	E/O	60%	24	13,5			
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	BC03	Unité 2 - Matières transversales Fondements philosophiques des droits de l'Homme				O	12	11							E/O	100%		E/O	100%	24	
		Droit du contentieux administratif	M1/DT COLL TERR/GOUV TERR M1/DT COLL TERR/DCAP M1/DT PUB DES AFFAIRES/DPA	DCAP ABM1CA 211				4							E/O	100%		E/O	100%	32	
		Introduction au droit de l'environnement	D.U. Droit de l'environnement	DHDH ABM1HJ 211				3							E/O	100%		E/O	100%	12*	
		Unité 3 - Matières de spécialité				O	6	5													
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Droit international pénal	M1/DT PEN SC CRIM/DT PENAL M1/DT INTERNATIONAL/CINI M1/DT INTERNATIONAL/SICD	PEN. ABM1DI 211				3							E/O	100%		E/O	100%	24	
		1 au choix				X		2													
		Sciences administratives et politiques publiques	M1/DT COLL TERR/GOUV TERR M1/DT COLL TERR/DCAP	DCAP ABM1CA 211											E/O	100%		E/O	100%	24	
		Histoire des libertés - sécurité, répression et libertés individuelles	M1/DT PEN SC CRIM/DT PENAL	DHDH ABM1HJ 211											E/O	100%		E/O	100%	18*	
Bonification 1 Clinique juridique Langues Sport ETC du SET																					
Bonification 2 Engagement étudiant																					
Total ECTS / Semestre										30	28	Total Nbre d'heures						160,00	27,00	0,00	0,00

Année de la Formation/Domaine/Mention : M1/ DEG / Droit des Libertés											Code Diplôme :	ABMDLI1	Date approbation Composante :	12/06/2025							
Parcours-type : Droit et histoire des droits de l'Homme											Code VDI :	131	Date approbation/présentation CFVU :	24/06/2025							
Parcours pédagogique (le cas échéant) :											Code Etape :	ABM1HJ	N° de version dans l'accréditation :	1							
Responsable de la Formation : Martial MATHIEU, Serge SLAMA											Code VET :	211	Formation Initiale/Formations Continue	Présentiel							
Responsable de l'Année : Martial MATHIEU, Serge SLAMA																					
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N° RNCP : 38205	N° Bloc :	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	VET porteuse (si cours mut.)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES						NOMBRE D'HEURES					
										1ère session				Session de seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 2																					
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Unité 1 - Matières fondamentales			M1/DT COLL TERR/GOUV TERR M1/DT COLL TERR/DCAP M1/DT PUBLIC AFFAIRES/DPA	DHDH ABM1HJ 211		0	12	12											
		Droit du contentieux constitutionnel	Droit des étrangers et de l'asile	M1/DT EUROPEEN/CJE M1/DT INTERNATIONAL/SICD M1/DT INTERNATIONAL/CINI	DHDH ABM1HJ 211				6	Ecrit et/ou Oral	40%	E	60%	oui	40%	E/O	60%	32	13,5		
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Unité 2 - Matières transversales			M1/DT INTERNATIONAL/CINI M1/DT INTERNATIONAL/SICD	CJNI ABM1JN 211		0	12	12				E/O	100%		E/O	100%	24		
		Droit de la sécurité internationale et droit humanitaire	Droit de l'environnement et droits de l'Homme	D.U. Droit de l'environnement	DHDH ABM1HJ 211				4	E/O	100%			oui	100%			12			
		Droit pénal des mineurs	Histoire du droit des étrangers et de l'asile	M1/PRIVE/DPF M1/DT PEN SC CRIM/DT PENAL	PEN. ABM1DI 211				3	E/O	100%			E/O	100%	E/O	100%	18*			
		Droit de la CEDH	1 au choix	M1/JPP/JPP M1/PRIVE/DPF M1/DT PEN SC CRIM/DT PENAL M1/EUR/CJE M1/DT INTERNATIONAL/SICD M1/DT INTERNATIONAL/CINI	PEN. ABM1DI 211				3	E/O	100%			E/O	100%	24					
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Unité 3 - Matières de spécialité			M1/DT EUROPEEN/CJE M1/DT INTERNATIONAL/SICD M1/DT INTERNATIONAL/CINI	CJNI ABM1JN 211		X	2				E/O	100%		E/O	100%	24			
		Droit du numérique - approche comparée, internationale et européenne	Droit de l'Union européenne des droits fondamentaux	M1/DT EUROPEEN/CJE	DET ABM1ET 241				2	E/O	100%			E/O	100%	24					
		Droit de la responsabilité administrative	M1/DT COLL TERR/GOUV TERR M1/DT COLL TERR/DCAP M1/DT PUBLIC AFFAIRES/DPA	DPA ABM1HI 211					2	E/O	100%			E/O	100%	24					
		Unité 4 - Professionalisation, conférences et séminaires							0	3	2										
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	BC03	Anglais juridique						2	E/O	100%			oui	100%			27				
		Professionalisation								Assiduité							18				
Bonification 1							B	2													
Clinique juridique								2	E/O	100%											
Méthodologie de la note de synthèse								2	Ecrit	100%								12			
Mémoire de recherche								2	Ecrit	100%								6			
Bonification 2							B	2													
Langues								2													
Sport								2													
ETC du SET								2													
Bonification 3							B	1													
Engagement étudiant								1													
											Total ECTS / Semestre	30					Total Nbre d'heures	242,00	54,00	0,00	0,00

Commentaire :

L'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits.

Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE).

Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2 + bonif 3.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.

Commentaire :

L'étudiant intégrant le programme STEEN de la Graduate School sont dispensés d'un enseignement de spécialité (UE2, semestre 4) A la place, ils doivent participer à un projet de recherche interdisciplinaire et collectif donnant lieu à un mémoire de recherche et à deux universités, l'une d'été, l'autre d'hiver.

L'étudiant intégrant le programme STEEN de la Graduate School sera dispensé d'un enseignement de Spécialité (OEZ, semestre 4). A la place, ils doivent participer à un projet de recherche interdisciplinaire et collectif donnant lieu à un mémoire de recherche et à deux universités; l'une est étudiée, l'autre à l'étranger. L'étudiant a la faculté de suivre, au semestre 1 et/ou au semestre 2, un projet de clinique juridique affecté d'un coefficient de 2. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification, au total général du semestre sans conséquence sur le nombre de crédits.

Il a aussi la possibilité d'effectuer au semestre 2 un mémoire de recherche affecté d'un coefficient de 2, il peut également suivre au semestre 2 une méthodologie de la note de synthèse. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification, au total général du semestre sans conséquence sur le nombre de crédits.

Par ailleurs, l'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du sujet. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessous de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits.

Il ne bonifie pas l'engagement étudiant et est également proposé au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE).

Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2 + bonif 3.

Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2+bonif 3.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.